



CHSCT DRAC OCCITANIE du 30 avril

La réunion s'est centrée sur la présentation et les commentaires de la note préparatoire à « l'organisation de la Drac Occitanie lors de la reprise progressive d'activité », transmise aux représentants syndicaux le lundi 27 avril dernier. Sa version définitive devrait être diffusée à tous les agents dans le courant de la semaine du 4 au 9 mai.

Dans son introduction, le Drac a insisté plus particulièrement sur la période des 3 semaines qui suivra le 11 mai. Il a particulièrement appuyé sur le fait que cette première phase de déconfinement sera progressive, que la volonté de la direction est de maintenir le plus possible les agents en travail à distance durant cette période. Autrement dit, la règle principale, martelée ces 7 dernières semaines « Restez chez-vous » reste toujours d'actualité. L'objectif sera d'éviter encore les regroupements. La DRAC reste fermée au public jusqu'au 02 juin. Pendant cette première période, les déplacements à l'extérieur ne sont à envisager que pour des urgences.

Par ailleurs, les chefs de service seront au cœur du dispositif, et c'est à eux que reviendra la responsabilité de la mise en œuvre des dispositions du déconfinement et de la réorganisation du travail des agents.

Au cours de la réunion, un consensus général s'est dégagé des différentes interventions pour considérer que la note préparatoire avait été bien pensée et qu'elle pouvait répondre aux enjeux sanitaires et sociaux qui nous attendent. Toutefois, il s'agira d'être vigilant au sein de chaque service de la Drac à ce qu'elle soit bien appliquée et respectée, dans la lettre et l'esprit, compte tenu des situations spécifiques de certains services

Il a été annoncé qu'une convention était en cours de signature avec un **médecin du travail pour le site de Montpellier** ;

Il a été mentionné que deux personnes fragiles, qui ont des difficultés ou des problèmes de santé ou des contre-indications, avaient pris contact avec elle, leur préconisant le Travail à distance (TAD).

Quelques points de détail discutés en commission

- **Masques / Gel** : une commande de 600 masques lavables a été effectuée par la Drac ; ils devraient être livrés dans la semaine du 4 au 10 mai, répartis sur les deux sites. Masques aux normes AFNOR qui seront distribués aux agents : masques en tissu, lavables et donc réutilisables fournis avec une fiche technique d'utilisation et entretien (2 par agents).

En ce qui concerne les déplacements (exceptionnels), 1800 masques aux normes AFNOR jetables sont également prévus.

Les commandes de gel hydroalcoolique ont été également passées et arriveraient selon le même timing. Des lingettes sont prévues pour les voitures. Il n'y aura pas de distribution de flacons individuel.

- Il a été rappelé que c'est à la Drac de fournir le matériel d'équipement sanitaire et non aux opérateurs lors des visites de chantier effectués par les agents au cours du contrôle scientifique et technique (CST).

- **Ménage** : avant le 11 mai, un « grand ménage » est programmé sur les 2 sites avec nettoyage, désinfections des poignées etc ... A partir du 11 mai, deux passages journaliers sont prévus sur les 2 sites DRAC, un passage le matin, un passage le soir, notamment pour réapprovisionner le savon ; un passage quotidien est prévu dans les UDAP. Il est demandé si l'agent de sûreté qui ferme les volets peut passer avant le personnel de ménage. Il est répondu que le personnel de sûreté est muni de gants et de masque, l'administration répètera les consignes d'hygiène.

Il est rappelé que les lingettes désinfectantes virucides doivent contenir : javel, chlore, solvants, (Norme EN14 476). Il est par ailleurs demandé que le local à vélo soit nettoyé, notamment les poignées, ainsi que la remise.

Entreprises extérieures : Monsieur Fabre recommande de compléter les Plans de prévention au regard du Coronavirus. Mme Monnet indique que ces fiches seront annexées au DUERP.

- **Repas / espace de convivialité** : il sera autorisé de prendre ses repas dans les bureaux et des espaces communs seront aménagés en conséquence (tenant compte des distances de sécurité).

La cantine administrative ne sera pas en service, l'étude d'un réaménagement des lieux, possibilité de plat à emporter est en réflexion pour le mois de juin. L'hôtel de Noailles ne dispose pas de réfrigérateur, M. Mikol propose d'en déménager un situé actuellement non loin de son bureau, il faudrait vérifier s'il y a un réfrigérateur à l'hôtel de Villarmois. A l'hôtel de Grave, le réfrigérateur est situé dans la salle de repas du personnel.

- **PC mobilité** : déjà au nombre de 64 répartis sur l'ensemble des agents. 20 PC mobilité sont en commande avec une livraison prévue pour courant juin. 40 nouveaux PC mobilité ont été commandés hors UGAP dont la livraison devrait se faire avant le 11 mai : commande rendue possible grâce à l'ordonnance du 8 avril 2020 relative au droit de dérogation reconnu au préfet. A terme, 62 % des agents devraient avoir à disposition des PC mobilité. Comment se fera la répartition ? Les personnes fragiles seront prioritaires, d'autres critères rentreront en ligne de compte

- **Forfaits de téléphonie mobile ou internet** : si une personne rencontre un problème de connexion à internet, elle doit se rapprocher de Véronique Gaudel pour trouver une réponse et une solution.

- **Déplacements à l'extérieur** : ils devront restés exceptionnels. Privilégier les visio-audio-conférences (la direction dressera un récapitulatif des applications recommandées pour ce faire). Demande d'assouplissement des conditions d'utilisation des voitures personnelles. Réponse favorable de la direction, en fonction des circonstances et de cas particuliers, dans la mesure où cela reste l'exception. A noter que l'attestation d'assurance personnelle doit mentionner les déplacements professionnels. **Les utilisateurs de véhicules de service doivent respecter 48h d'attente entre 2 utilisations.**

- **Formation** : toutes les formations sont reportées, ou mise en place de formation à distance.

Il sera proposé aux agents, qui le souhaitent, une formation/atelier pour des conseils sanitaires, avec l'aide du Lab'O de l'innovation.

- **Statut ASA (autorisation spéciale d'absence) / TAD (travail à distance)** : la direction gardera une position souple vis-à-vis des demandes et de la situation de chaque agent, notamment au regard du problème des gardes d'enfants et des situations de fragilité.

Remarque : sur l'ensemble de la Drac, il n'y a eu que 4 agents en ASA au cours de la période de confinement. Le choix d'être en ASA ou en TAD revient à l'agent. L'administration souhaiterait que la majorité des agents reste en TAD.

- **Personnes fragiles** : est mentionnée la liste officielle des personnes fragiles au regard du COVID 19. Ces personnes doivent au maximum rester chez elles et devraient être prioritaires pour recevoir un PC mobilité. La RH se tient à la disposition des agents pour évoquer les questions sur les statuts de ASA ou TAD.

- **La clim** : savoir sous quelles modalités elle fonctionne ? Si elle est sous un régime de 100 % air extérieur, elle ne poserait aucun problème sanitaire d'après l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique (24 avril 2020), mais les avis scientifiques restent partagés. Dans l'immédiat, les filtres vont être changés mais, par principe de précaution, elle ne sera pas branchée.

Il est recommandé de ne pas utiliser pour l'instant la clim et de privilégier une aération naturelle pour un recyclage de l'air. Toutefois, si une salle ne possédait pas de fenêtre pour une aération naturelle, il est conseillé de respecter les règles de distanciation car le virus est véhiculé par l'air.

- Il a été demandé d'effectuer un contrôle sur le bon fonctionnement des **VMC** de chaque sanitaire et une vidange régulière des eaux dans les canalisations (risque de légionellose dans l'eau stagnante).

- **La clim des voitures** : se posera le problème des filtres, lors de la canicule, et quels seront les modalités de leur traitement ? Réponse : à étudier, en fonction des normes en vigueur et des études qui pourront être faites dans les semaines à venir, mais la règle risque d'être de ne pas utiliser la clim. Par ailleurs, les véhicules seront bloqués 48h entre deux utilisations ; des lingettes désinfectantes, flacon de SHA (solution Hydra alcoolique) individuel et des protections-volant sont prévues dans chaque véhicule.

- **calendriers des services** : Il a été demandé que soient diffusés les « **calendriers des services** » sur Intranet (pour faciliter le travail entre collègues interservices : RdV, gestion des dossiers en commun, etc.).

- **les chantiers** : M. Fabre indique que le volet Covid-19 doit être ajouté dans chaque Plan de prévention, quelle que soit la maîtrise d'ouvrage.

- **DUERP**: M. Fabre confirme que les mesures liées au Covid-19 devront figurer en annexe du DUERP, cela permet de conserver le DUERP existant et de lui adjoindre les mesures actuelles puis celles du déconfinement ultérieur.

Les congés obligatoires

En fin de réunion, il a été rappelé à la direction l'opposition totale des syndicats face à cette mesure gouvernementale, ainsi que la motion de l'intersyndicale lue en CHSCT ministériel du 22 avril 2020 :

« Les représentants du personnel siégeant au CHSCT ministériel, ce 22 avril 2020, considérant que l'ordonnance du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés constitue une véritable mesure punitive et injuste à l'encontre des agents du ministère de la culture, exigent

qu'aucun d'eux ne soit ponctionné de jours de congés, d'ARTT ou de CET à cause de la pandémie de COVID-19 et ce, quelle que soit sa position administrative, ASA, télétravail, travail à distance, le ministre ayant reconnu lui-même l'investissement tout particulier des agents »

Quoi qu'il en soit et malgré le prolongement de l'état d'urgence sanitaire au 24 juillet (et sans aucune nouvelle directive du SG du ministère), l'injonction du ministère reste la même : les agents doivent prendre leurs congés obligatoires avant le 24 mai.

Le DRAC nous demande de nous reposer, de couper avec les mails et autres sollicitations car il voudrait éviter des risques psycho-sociaux. Les services essentiels doivent pouvoir aussi poser des congés rapidement : services financiers, informatique notamment.

Un prochain CHSCT sera convoqué le mardi 19 mai prochain.